



ASIE/MALAISIE - Conversion des enfants, instruction religieuse et usage du terme Allah, nouveaux défis pour les chrétiens

Kuala Lumpur (Agence Fides) – Les chrétiens en Malaisie considèrent avec intérêt trois questions qui, actuellement, intéressent la vie politique et sociale, toutes concernant la liberté religieuse : le changement de religion des enfants, l’instruction islamique dans les écoles privées et l’usage du terme Allah dans les publications chrétiennes. « En affrontant de telles questions, notre référence est toujours la Constitution de Malaisie qui garantit la liberté de religion à tous les citoyens » déclare à l’Agence Fides Tan Kong Beng, théologien et enseignant universitaire, Secrétaire exécutif de la Christian Federation of Malaysia qui réunit toutes les confessions chrétiennes présentes en Malaisie, pays dans lequel vivent environ 2,8 millions de fidèles sur une population totale de 27 millions d’habitants environ.

La question de la conversion religieuse des mineurs a connu les honneurs de la chronique suite au cas de deux jeunes hindous, qui se sont convertis à l’islam sans la permission de leur mère, femme d’ethnie indienne et mariée à un malais musulman. Il s’agit d’un passage illégal en Malaisie, attendu que la loi dispose que la conversion religieuse d’un enfant puisse intervenir seulement avec la permission des ses deux parents. Suite à ce cas, en juin dernier, le gouvernement avait tenté d’introduire un amendement à la loi existante, qui aurait permis à une personne de moins de 18 ans de se convertir à l’islam avec l’accord d’un seul de ses parents. « Le projet de loi a ensuite été retiré, suite à l’avis contraire de nombreux secteurs de la société civile, du Conseil des Avocats et des communautés religieuses non musulmanes » indique à Fides Tan Kong Beng, exprimant la satisfaction des minorités religieuses. « Toutefois – ajoute-t-il – dans de nombreux Etats de la Fédération malaisienne, il est encore admis que des enfants, en particulier issus de mariages mixtes, se convertissent à l’islam sans la permission de leurs deux parents. Nous demandons au gouvernement de faire respecter les dispositions en vigueur à cet égard ».

Une deuxième source de préoccupation pour les chrétiens est une décision du Ministère de l’Instruction qui prévoit que les études islamiques constituent une « matière obligatoire » pour les étudiants des instituts privés d’enseignement supérieur. La disposition, qui entrera en vigueur le 1er septembre 2013, enregistre l’opposition de la Malaysian Chinese Association (MCA), qui représente la partie chinoise du peuple malaisien, et de l’ensemble des composantes non islamiques. « De telles études peuvent être prévues comme choix volontaire » dans une société pluraliste, comme la société malaisienne, formée de composantes ethniques et religieuses distinctes, affirme la MCA dans une note envoyée à Fides. « Imposer aux étudiants non musulmans d’étudier et de passer des examens sur une religion différente de la leur constitue une praxis injuste et contraire à l’article 12 de la Constitution » réaffirme la note.

Le troisième point, très important lui aussi, concerne la controverse liée à l’usage du terme Allah dans la Bible et les publications chrétiennes. Une partie de la communauté musulmane malaisienne revendique en effet l’usage du mot Allah pour désigner Dieu comme exclusif de l’islam. La controverse a fait l’objet d’un recours de la part de l’Eglise catholique en 2008 contre une disposition du gouvernement malaisien qui interdisait aux chrétiens l’usage du mot Allah. En 2009, un tribunal a donné raison à l’Eglise catholique et le gouvernement a présenté un recours devant la Haute Cour contre la décision en question, dans l’attente d’une médiation. En 2011, le gouvernement a diffusé une déclaration en dix points, jamais appliquée, qui aurait dû mettre fin à cette affaire. Ces jours derniers, l’Eglise catholique a repris en main le dossier, demandant au tribunal d’annuler le recours du gouvernement. « Faire usage du nom d’Allah pour désigner Dieu est un droit qui nous appartient et concerne 60% des chrétiens malaisiens, lesquels pratiquent le culte en langue Bahasa Malaysia » explique à Fides Tan Kong Beng. « Nous entendons aller au fond des choses dans cette affaire. Si la Cour devait accueillir la dernière requête des chrétiens, le gouvernement pourra présenter un ultime recours devant la Cour Suprême Fédérale » indique-t-il. (PA) (Agence Fides 13/07/2013)